

À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le onzième (1<sup>e</sup>) jour d'octobre 2025, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents : Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Éric Bouchard, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Luc Gervais, Madame Hélène Gilbert Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assiste également à la séance: Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement, directrice générale et greffière-trésorière adjointe.

## 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2025-10-157

Proposé par : Mme Véronique Doucet  
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025
- 04 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2025
- 05 Adoption des états financiers au 30 septembre 2025
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Demande de branchement aux services municipaux pour le 22 rue Jean-Pierre
- 08 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme, lot visé : 4 400 702
- 09 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme, lot visé : 4 401 116
- 10 Autoriser le dépôt du projet PEPSPP admissible à une subvention
- 11 Adoption du règlement n° 303-2025, règlement omnibus
- 12 Chauffage – garage municipal
- 13 Bibliothèque – nouvel ordinateur
- 14 Entretien des unités de climatisation
- 15 Autorisation de signatures projet fondation John R. McConnell
- 16 Demande pour réfection d'égout – travaux correctifs rue Gagnon
- 17 Travaux correctifs des égoûts au 970, Saint-Pierre S
- 18 Affaires diverses :
  - .1 Résiliation de l'entente – Projet réfection piscine A-2021-0087
  - .2 Autorisation de signature – Contrat d'acquisition lot 6 676 323
  - .3 Mandat pour préparation de plan et devis – Asphaltage rue Gagnon, Jean-Marie et Thiffault
  - .4 Demande de partenariat – Cours d'école Plein-Soleil
- 19 Questions :
- 20 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025**

2025-10-158

Proposé par : Mme Véronique Doucet  
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2025.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**04 Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2025**

2025-10-159

Proposé par : Mme Diane Jacob

D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 30 septembre 2025 pour un montant 159 541.40 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en juillet pour un montant de 7 077.49 \$. D'approuver les salaires nets versés en juillet pour un montant de 22 626.82 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**05 Adoption des états financiers au 30 septembre 2025**

2025-10-160

Proposé par : Mme Diane Jacob  
D'adopter les états financiers au 30 septembre 2025. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 30 septembre 2025 !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**06 Correspondance**

- Lettre Directeur de l'état civil – Échéance autorisations célébrations de mariages
- Lettre MAMH – Acceptation règlement emprunt 299A-2025
- Lettre MAMH – Acceptation règlement emprunt 299-2025
- Lettre sécurité publique – Avis à des fins de prévisions budgétaires

**07 Demande de branchement aux services municipaux pour le 22 rue Jean-Pierre**

2025-10-161

Proposé par : M. Yvan Bordeleau  
Et il est résolu d'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour le 22 rue Jean-Pierre. QUE les coûts reliés aux tels branchements sont aux frais des propriétaires !

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**08 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme, lot visé : 4 400 702**

2025-10-162

Proposé par : M. Luc Gervais  
Et il est résolu de maintenir le refus de modifier la réglementation d'urbanisme dans le but de permettre la construction d'un quadruplex sur la rue Rocheleau.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

2025-10-163

**09 Recommandation du comité consultatif d'urbanisme, lot visé : 4 401 116**

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne ni l'usage ni la densité d'occupation du sol (L.A.U., art. 145.1);

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme de la municipalité (L.A.U., art. 145.2);

ATTENDU QUE la demande ne vise pas une zone présentant des contraintes particulières en matière de sécurité et n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique, de santé publique, de qualité de l'environnement ou de bien-être général (L.A.U., art. 145.2 et 145.4);

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins (L.A.U., art. 145.4);

ATTENDU QUE le refus de cette dérogation causerait un préjudice sérieux au demandeur (L.A.U., art. 145.4);

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas sur des travaux déjà entrepris (L.A.U., art. 145.5);

ATTENDU QUE la demande est considérée comme une dérogation mineure, au sens de la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE le CCU a soulèvé, dans son analyse, les éléments suivants :

- L'impossibilité de rentrer de longs véhicules récréatifs dans le garage existant;
- Les terrains inoccupés et boisés à proximité ainsi que la distance avec le voisin;
- Les dimensions et l'emplacement de l'agrandissement souhaité.

ATTENDU QUE lors de la discussion de ce dossier, Marcel Lapointe n'était pas présent;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'ACCEPTER la demande de dérogation mineure.

PAR CONSÉQUENT il est résolu d'accepter la demande de dérogation mineure visant à excéder la superficie maximale autorisée de 135m<sup>2</sup> pour l'ensemble des bâtiments accessoires sur une même propriété pour un maximum de 224,6m<sup>2</sup> pour le garage détaché, tel que présenté sur le projet d'implantation produit par l'arpenteur-géomètre Tommy L'Heureux (Minute : 3580 - Dossier : D-13182).

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **10 Autoriser le dépôt du projet PEPSPP admissible à une subvention**

2025-10-164

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Hérouxville a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Hérouxville désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Diane Jacob et résolu à l'unanimité que la municipalité de Hérouxville autorise ce qui suit :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
  - QUE le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
  - QUE Sabrina Charland, directrice générale adjointe soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.
- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **11 Adoption du règlement n° 303-2025, règlement omnibus**

2025-10-165

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c.C 47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements en matière d'environnement et en matière d'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT QUE** les règlements d'urbanisme ont été adoptés en 2011 et qu'une constante mise à jour est nécessaire en fonction du développement de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal juge opportun d'apporter des ajustements à sa réglementation;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion a dûment été donné lors de la séance du 10 juin 2025, suivi du dépôt d'un projet de règlement à la même séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le 1<sup>er</sup> projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2025 et qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 27 aout 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** le 2<sup>e</sup> projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 9 septembre 2025 et qu'un avis pour les personnes habiles à voter a été transmis le 10 septembre et qu'aucune opposition n'a été reçue.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal adopte le règlement n° 303-2025-  
OMNIBUS.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **12 Chauffage – Garage municipal REPORTÉ**

### **13 Bibliothèque – Nouvel ordinateur**

**2025-10-166**

Proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu d'accepter la soumission de Microgest pour l'achat d'un ordinateur pour la bibliothèque de Hérouxville, au montant de

1218.26 \$

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

### **14 Entretien des unités de climatisation**

**2025-10-167**

Proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu d'approuver la soumission de Climatisation Hudon pour l'entretien et la réparation des unités de climatisation, au montant de 100\$/heure plus les matériaux.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

### **15 Autorisation de signatures projet fondation John R. McConnell**

**2025-10-168**

ATTENDU la lettre du 11 septembre 2025 confirmant un don de 150 000 \$, payable en décembre 2025, chèque à l'ordre de la municipalité de Hérouxville; l'usage exclusif pour l'acquisition d'un véhicule (désincarcération/transport pompiers décontaminés/remorquage SUMI)

selon les annexes (F-550 2012 ~100 000 \$; tour de lumière 54 770 \$; coffre 2 475 \$; total estimé 157 245 \$ avant taxes).

ATTENDU que le véhicule, bien que propriété municipale, doit être localisé et utilisé selon les instructions de la RICM, sous la direction de son président; que l'acceptation requiert résolution officielle et copie certifiée à la Fondation.

ATTENDU les conditions : affectation exclusive, conservation des pièces, rapport dans les 6 mois, mention publique, droit de suspension/remboursement, confirmation de réception dans 30 jours, contresignatures requises.

**IL EST RÉSOLU :**

1. D'accepter le don de 150 000 \$ de la Fondation John R. McConnell aux conditions de la lettre du 11 septembre 2025, laquelle est annexée et réputée faire partie intégrante des présentes.
2. D'affecter la somme de 100 000\$ à l'achat d'un véhicule à la Municipalité de Lac Simon, décrit en annexe;
3. D'affecter les sommes restantes exclusivement à l'acquisition des équipements décrit en annexe;
4. D'appliquer les règles d'approvisionnement municipales pour tout achat/contrat requis.
5. De prendre acte que le véhicule sera localisé et utilisé selon les instructions de la RICM; d'autoriser le directeur général/greffier à conclure, au besoin, une entente d'affectation (assurances, entretien, entreposage, responsabilités).
6. De s'engager à :
  - a. Conserver et fournir sur demande les pièces justificatives;
  - b. Transmettre un rapport d'utilisation conforme dans les 6 mois suivant la réalisation;
  - c. Mentionner publiquement la contribution de la Fondation;
  - d. Transmettre une confirmation écrite de réception des fonds dans les 30 jours de l'encaissement.
7. De reconnaître le droit de la Fondation de suspendre ou d'exiger le remboursement en cas de non-respect des conditions.
8. D'autoriser le maire et le directeur général/greffier à signer tout document requis, incluant la copie certifiée conforme de la présente et la confirmation de réception; d'autoriser les contresignatures par Michel Tremblay (président CA RICM) et Jean-Félix Lefebvre (capitaine, caserne no 7) telles qu'exigées.

9. D'autoriser, au besoin, l'inscription budgétaire/réaffectation nécessaire pour combler l'écart entre le don et le coût total estimé (157 245 \$ avant taxes).

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **16 Demande pour réfection d'égout – travaux correctifs rue Gagnon**

**2025-10-169**

Proposé par : M. Yvan Bordeleau

Et il est résolu d'autoriser Gestion Jocelyn Trépanier à exécuter des travaux de réfection – travaux correctifs sur une portion d'égout de la rue Gagnon en conformité avec le projet déposé par Patrice Bédard Ing.- PROJET MGEF : 250107 et que les coûts reliés aux travaux sont aux frais du demandeur.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **17 Travaux correctifs des égouts au 970, Saint-Pierre S**

**2025-10-170**

Proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu d'accepter la soumission de MGEF pour la réalisation des travaux correctifs des égouts au 970, Saint-Pierre S.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

## **18 Affaires diverses :**

### **.1 Résiliation de l'entente – Projet réfection piscine A-2021-0087**

**2025-10-171**

Proposé par : Mme Véronique Doucet

Et il est résolu de résilier l'entente pour l'octroi d'une subvention pour le Réfection et aménagement de piscine – A-2021-0087.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

### **.2 Autorisation de signature – Contrat d'acquisition lot 6 676 323**

**2025-10-172**

Proposé par : M. Luc Gervais

Et il est résolu d'autoriser le maire ainsi que la directrice générale de la municipalité de Hérouxville à signer les documents nécessaires pour compléter l'acquisition du lot 6 676 323.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**.3 Mandat pour préparation de plan et devis – Asphaltage rue Gagnon, Jean-Marie et Thiffault**

**2025-10-173**

Il est proposé par : M.Yvan Bordeleau

Et il est résolu de mandater M. Robin Hould Ing. Pour la préparation des plans et devis pour les travaux d'asphaltages de la rue Gagnon, Jean-Marie et Thiffault.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**.4 Demande de partenariat – Cour d'école Plein-Soleil**

**2025-10-174**

Il est proposé par : Mme Véronique Doucet

Et il est résolu d'accepter la demande de partenariat de l'école Plein-Soleil, visant les travaux de réaménagement de la cour d'école, pour un montant de 12 000\$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

**19 Questions :**

1. Demande de spécifications concernant l'achat du camion de pompier – point 15
2. Projet de réfection de la piscine – Impacts – point 18.1
3. TES Canada – TES Mauricie – Demande à la CPTAQ
4. Informations complémentaires -Partenariat École Plein-Soleil - point 18.4
5. Procédure et gestion budgétaire
6. Spécification sur les travaux du 970 Saint-Pierre S – point 17
7. Gestion de la vitesse des routes sur le territoire

**20 Levée de la séance**

**2025-10-175**

Proposé par : M. Luc Gervais

QUE la séance soit levée à 20h23